



## DOSSIER DE CANDIDATURE 2015

### 1ère édition

***Ce concours est destiné à valoriser une bonne pratique « RSE »\****

*« La bonne pratique en matière de Responsabilité Sociale de l'Entreprise est une action dans laquelle l'entreprise s'engage dans la durée, au-delà de ses obligations légales, pour produire un bénéfice social. Cette bonne pratique contribue à sa performance économique. » \*Source : Novethic.*

**Date limite d'inscription : 9 septembre 2015**

Dossier à retourner à :

- Par courriel à [yannkappes@club-des-1000.fr](mailto:yannkappes@club-des-1000.fr)
- Ou par la poste à **CLUB DES 1000**

**ZA Les Vignettes, Rue du Colombier**

**63400 CHAMALIERES**

## 1. L'ENTREPRISE CANDIDATE

Raison sociale :

Année de création :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Secteur d'activité :

Effectif de l'entreprise :

Présentation de l'activité de l'entreprise :

**PERSONNE PORTEUSE AU SEIN DE LA STRUCTURE :**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

## 2. ACTION PROPOSEE PAR L'ENTREPRISE *(1 action par entreprise)*

*Précision : des exemples d'actions responsables sont listés dans le règlement ci-après (article 2).*

**Présentation de l'action responsable mise en place :** précisez les grandes lignes (constat, problématique, solution, objectifs)

**Description des moyens utilisés pour la réalisation de l'action :** précisez les moyens humains, financiers, matériels

**A qui s'adresse cette action ? précisez les personnes concernées et bénéficiaires**

## 3. BILAN DE L'ACTION

**Que retirez-vous de cette action ? précisez les éléments remarquables**

**Evaluation des résultats ? donnez qq chiffres qualifiant vos résultats**

**Avez-vous rencontré des difficultés ? précisez les éléments négatifs**

**Quels sont les impacts ?**

## 4. PERENNITE DE L'ACTION

**Depuis combien d'années se déroule cette action ?**

**Quel est le nombre d'actions réalisées ?**

**Envisagez-vous de la reconduire ?  oui  non**

**Quelles sont les suites envisagées ?**

**Quelles nouveautés pensez-vous y apporter ?**

## REGLEMENT

### Article 1 : Organisation du Trophée

Organisé par le Club des 1000, le Trophée régional de l'Entreprise Responsable valorise les actions exemplaires que les entreprises engagent en faveur d'une performance globale, conformément aux 3 axes de la charte du Club des 1000 : l'entreprise responsable, apprenante, engagée (cf. Charte du Club).

### Article 2 : Statut des candidats, objet du concours

Le trophée est ouvert à toute entreprise ayant réalisé des actions exemplaires qui répondent à la description de l'article 1, quelle que soit la taille des entreprises candidates. Est/sont exclue(s) toute(s) action(s) dont le contenu est directement lié à l'objet social de la structure candidate (ex : une entreprise adaptée propose une action d'emploi de travailleur handicapé).

*Vous trouverez ci-dessous des exemples d'actions responsables pour vous aider à candidater :*

#### **Exemples d'actions exemplaires selon les axes de la Charte du club :**

##### **L'ENTREPRISE RESPONSABLE**

- Mise en place d'un manuel de procédure de gestion de crise
- Réalisation de sondage qualité auprès des consommateurs et analyse par un comité qualité
- Réalisation d'une charte de relation clients
- Equipement d'un système de régulation de température, de la consommation d'eau/électricité
- Création d'un plan de déplacements entreprises pour mieux réguler les transports et le bilan carbone
- Mise en œuvre d'un plan d'actions pour la santé physique et psychique au travail (promotion du sport en entreprise par exemple)
- Systématiser la participation des salariés à l'identification des risques en établissant des mécanismes de concertation (prévention des risques)
- Sollicitation régulière et participative des collaborateurs (boîte à idées, groupe de travail) dans un but de progrès collectif
- Collaboration active/partenariat avec les associations locales pour développer le territoire
- Implication des habitants et des élus pour résoudre un problème citoyen (projet d'extension d'usine sur un terrain sportif municipal)
- Création de groupes de réflexion interentreprises
- Certification ISO 9001
- Mise en place d'un conseil stratégique pour formaliser la réflexion à 3 ans (stratégie moyen/long terme)
- Prise en compte de l'avis des collaborateurs dans le processus de prise de décision (management participatif/libéré/augmentée)

##### **L'ENTREPRISE APPRENANTE**

- Imaginer un procédé de formation original permettant un apprentissage individualisé, et en évitant les déplacements (auto formation assistée, via internet par exemple)
- Parrainage de collégiens, lycéens, étudiants, suivi et appui dans leur parcours de formation professionnelle
- Journées portes ouvertes, ou interventions dans les établissements, pour faire connaître ses métiers, ses besoins, ses représentations
- Développement d'un tandem dans l'entreprise pour accompagner les stagiaires et contrats d'apprentissage dans leur parcours
- Réalisation d'un clip vidéo accompagné d'un livret d'accueil pour optimiser l'arrivée des nouveaux collaborateurs
- Partenariat avec une association d'insertion, une entreprise adaptée, un lycée
- Intégration d'un groupement d'employeurs pour mutualiser les emplois sur un bassin
- Permettre aux collaborateurs investis de développer un projet innovant d'intérêt collectif
- Intervenir dans des établissements de formation pour développer l'esprit d'entrepreneuriat

##### **L'ENTREPRISE ENGAGÉE**

- Intégrer les contraintes RSE de l'entreprise dans les critères de choix des fournisseurs
- Réunions de sensibilisation à la RSE à destination des fournisseurs
- Proposer une organisation du travail articulant mieux les temps de vie, plus adaptée à la parentalité (crèche, conciergerie) et aux engagements extraprofessionnels (responsabilités associatives, civiles-politiques-sportives)
- Sensibiliser les collaborateurs de l'entreprise au handicap dans l'entreprise par le théâtre
- Mettre en place des actions destinées à développer l'esprit d'équipe et la cohésion
- Exiger des engagements sécurité/santé dans les critères de sélection des sous-traitants (achat responsable)
- Encourager le travail bénévole de ses salariés, notamment pendant les heures de travail (mécénat de compétence, etc.)

## **Article 3 : Catégories**

Les trois catégories correspondent aux axes de la Charte du Club des 1000 : l'Entreprise Responsable, l'Entreprise Apprenante, l'Entreprise Engagée. Le jury donnera un prix Coup de cœur pour une action singulière de son choix et un prix Club des 1000 récompensant un membre pour son action. Le club remettra 5 trophées au total.

## **Article 4 : Candidature, retraits et dépôt de dossier**

Les candidats doivent remplir un dossier de candidature comprenant sur 2 pages maximum :

- une présentation de l'entreprise.
- un exposé synthétique de l'action responsable, incluant en quelques lignes le constat, la problématique, la solution, les objectifs, les moyens utilisés et les personnes concernées et/ou bénéficiaires.
- un bilan de l'action responsable, en termes d'enseignements, de résultats, de difficultés rencontrées et d'impacts constatés/mesurés.
- une projection vers l'avenir (antériorité et pérennité de l'action).

Ce dossier renseigné est à retourner:

- Par courriel à [yannkappes@club-des-1000.fr](mailto:yannkappes@club-des-1000.fr)
- Ou par la poste à : **CLUB DES 1000 - ZA Les Vignettes, Rue du Colombier - 63400 CHAMALIERES.**

## **Article 5 : Recevabilité et date limite**

Les candidats acceptent que le simple fait de participer au présent concours les soumette obligatoirement à la loi française, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du concours, objet du présent règlement, ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci.

Tout participant qui adressera un dossier dans le cadre du présent concours certifie et garantit que le candidat en est l'auteur exclusif et unique et qu'il ne viole directement et/ou indirectement aucun droit de tiers. Les idées et réalisations restent la propriété des candidats.

La candidature devra être formulée par un retour de ce dossier dûment renseigné au CLUB DES 1000 conformément au calendrier défini (cf. article 6).

## **Article 6 : Calendrier**

9 mars 2015 : Ouverture du concours aux membres candidats

9 septembre 2015 : Date limite de réception des dossiers de candidature par mail ou par courrier

11 septembre 2015 : Délibération du jury

15 octobre 2015 : Remise de prix lors de la soirée de gala de la Semaine régionale de la diversité (12-16 octobre 2015)

## **Article 8 : Appréciation des candidatures**

Les délibérations du jury ne seront pas publiées et sont sans appel. Les concurrents, dès lors qu'ils participent au concours, s'engagent à se soumettre à ses décisions.

Le jury se réserve le droit d'attribuer ou de ne pas attribuer le Trophée, s'il estime après examen des candidatures, qu'elles ne répondent pas aux critères du concours.

Il se réserve le droit de refuser les dossiers incomplets ou ne répondant pas aux critères du concours pour quel que motif que ce soit. Il n'a pas obligation de motiver ses décisions, qui sont sans recours.

## **Article 9 : Annulation, modification du concours**

L'organisateur se réserve le droit en cas de nécessité de reporter, modifier ou annuler le présent concours, de trancher immédiatement et en dernier ressort en fonction des difficultés pouvant survenir à l'occasion de son

déroulement.

## **Article 10 : Communication**

La participation au présent concours implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement.

Les récompenses sont une remise de prix en public lors de la soirée de gala de la Semaine régionale de la diversité, un communiqué de presse envoyé aux médias économiques auvergnats, une participation à l'émission de radio « Dans le 1000 » et le choix d'une mise en valeur dans le programme d'actions du club en 2015-2016.